

Nb de conseillers en exercice	10
Nb de conseillers présents	9
Nb de suffrages exprimés	10

COMMUNE DE PRUNIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°3 du 12 avril 2024
Délibération n°7 de la séance (2024-24)

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

Étaient présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Michel De RANCOURT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PAIMAS, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Était absent ou représenté : Céléna MONDON a donné pouvoir à Martine MARSEILLE

Secrétaire de séance : Michel DE RANCOURT

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Objet : Cabane d'alpage Fleurandon dite Fleureau -Modification du plan de financement

Vu la délibération n°2024-16 du 28 mars 2024 arrêtant le plan de financement relatif au projet d'extension-rénovation de la cabane d'alpage Fleurandon suite à la parution l'aide aux équipements pastoraux collectifs publié par la Région Sud pour l'année 2024 ;

Monsieur le Maire explique avoir reçu un message de la Région lui demandant de revoir le plan de financement en faisant apparaître une aide régionale de 75 % du montant des dépenses.

Dès lors et considérant que le Département est susceptible d'aider les communes sur cette thématique, il propose le plan de financement suivant :

	Dépenses estimées (Montant Hors Taxe)	Financier	Montant
Coût prévisionnel des Travaux	120 726,44 €	Région Sud (75 %)	114 071,36 €
Forfait de rémunération du Maitre d'œuvre (14%)	16 901,70 €	Département des Hautes-Alpes	38 023,78 €
Mission OPC, SPS, diagnostics réglementaires, frais annonces et de permis de construire	7 217,00 €	Autofinancement	0,00 €
Imprévus	7 250,00 €		
TOTAL	152 095,14 €		152 095,14 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
10 voix Pour 0 abstention 0 voix Contre

- Approuve le plan de financement du projet d'extension/rénovation de la cabane Fleureau
- Autorise le Maire à solliciter les financeurs.
- Approuve l'inscription des crédits nécessaires au Budget primitif.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.
Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

Le Secrétaire de séance
Michel DE RANCOURT




Prunières, le 15 avril 2024

Le Maire

Jean-Luc VERRIER

Accusé de réception en préfecture
005-210301060-20240412-2024-24-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2024

Le Maire informe que la présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de Marseille par courrier postal (24 rue de Breteuil, 13006 Marseille : Téléphone : 04 91 13 48 13) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.